



**Service Public d'Assainissement Non Collectif
Tarif des contrôles**

Les tarifs en vigueur, à partir du 1er janvier 2024, figurent ci-après :

PRESTATIONS	TARIFS 2024	
	HT	TTC
Contrôle de conception et d'implantation d'une installation neuve ou à réhabiliter	231,19	254,31
Contrôle de bonne exécution des travaux	231,19	254,31
Contrôle diagnostic d'une installation	285,70	314,27
Contrôle périodique de bon fonctionnement	285,70	314,27
Contrôle en cas de vente	333,99	367,39
Frais de déplacement en cas d'absence d'un usager lors d'un contrôle programmé et non annulé 24 h avant	75,46	83,01
Contre visite et rapport	231,19	254,31
Frais de relance en cas de retard de paiement	2,31	2,54
Délivrance d'un avis pour l'établissement d'un certificat d'urbanisme	152,14	167,35
Contrôle périodique de bon fonctionnement des installations d'assainissement autonome existantes > 20 EH	574,53	631,98
Contrôle diagnostic de l'installation d'assainissement autonome existante > 20 EH	574,53	631,98
Contrôle en cas de vente > 20 EH	751,62	826,78